

NOM :

Prénom :

Conditions générales de prise en charge par la région Grand Est des formations sanitaires et sociales (places QUOTA)

Formations concernées à l'ESEIS (Schiltigheim et Illzach) : HEP-ME / ME / TISF / CESF

Vous êtes : (cochez votre situation)

Jeune de -26 ans en poursuite d'études



**PIECE A NOUS
FOURNIR :**

Un certificat de scolarité pour l'une des 2 années scolaires qui précède l'entrée en formation
(2019/2020 ou 2018/2019).

*Ce statut de jeune de -26 ans en poursuite d'études est prioritaire et prévaut sur les autres statuts
L'inscription à Pole Emploi est toutefois conseillée.*

Demandeur d'emploi

(Obligation de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF))



Non démissionnaire au cours de la période de référence ci-dessous (en fonction de votre formation) :

- Formations HEP-ME, ME et TISF : entre la date de clôture des inscriptions aux concours ou épreuves de sélection et le démarrage de la formation.
- Formation CESF : entre le 2 avril 2020 et le démarrage de la formation.

Démissionnaire pour l'un des motifs suivants :

- Ruptures à votre initiative d'un contrat aidé, d'un emploi d'avenir, d'un service civique, d'un contrat volontariat gendarmerie
- Pour cause de non-paiement des salaires
- Pour suivre votre conjoint suite à une mutation ou mariage
- Pour suivre votre enfant handicapé admis dans une structure d'accueil
- Pour cause de violences conjugales
- Pour cause d'actes délictueux dans le cadre du contrat de travail.

Démissionnaire avant la période de référence ci-dessus (partie démissionnaire en fonction de votre formation).

Non renouvellement de votre CDD.

**PIECES A NOUS
FOURNIR :**

- Attestation dûment complétée par Pole Emploi ou dans une Mission Locale – PAIO datant au maximum du mois précédent la rentrée
- S'il y a lieu toutes pièces justifiant d'un changement de profil ou d'une situation particulière
- Justificatif de mobilisation de votre compte personnel de formation (CPF).

← début page 1

Vous êtes : (cochez votre situation)

<input type="checkbox"/> Salarié(e) (Obligation de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF))	
↓	
<input type="checkbox"/> Avec un contrat de travail dont la durée est inférieure à 18 heures par semaine ou 78 heures par mois en moyenne durant les six mois précédant l'entrée en formation à l'exclusion des personnes travaillant dans le secteur sanitaire et social ou bénéficiaire d'un contrat de droit public.	
<input type="checkbox"/> Avec un contrat de travail à durée déterminée (CDD) qui expire au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation.	
<input type="checkbox"/> En congé parental qui a pris fin avant le démarrage de la formation.	
<input type="checkbox"/> Avec rupture de votre contrat de travail : licenciement, rupture conventionnelle de CDI, rupture anticipée d'un CDD. <i>La procédure doit impérativement avoir abouti avant la rentrée.</i>	
<input type="checkbox"/> Sous statut VDI ou auto-entrepreneur et votre salaire moyen sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation s'élève mensuellement au maximum à 610 euros.	
PIECES A NOUS FOURNIR :	<ul style="list-style-type: none">■ Contrats de travail pour l'ensemble des emplois pendant la période de référence■ S'il y a lieu toutes pièces justifiant d'un changement de profil ou d'une situation particulière■ Justificatif de mobilisation de votre compte personnel de formation (CPF).
<i>L'inscription à Pole Emploi est obligatoire.</i>	

**Si vous n'êtes dans aucune des situations ci-dessus,
c'est que vous êtes NON ELIGIBLE à la prise en charge régionale.**